

**DELIBERATION N° 2026- 017
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 30 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars, à 18 h le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, LEPEINGLE Patrick, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, COLLOMB Dominique, FORGET Frédéric.

Secrétaire de séance : MOURONT Michel

Objet de la délibération : **Autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Vu le code général de la fonction publique – article L332-23 ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement des personnels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux services techniques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 11 voix Pour – 0 Contre -0 Abstention

- **Décide** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois maximums allant du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions d'employé communal à temps non complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 378– indice majoré 371
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT



Le Secrétaire de séance
Michel MOURONT